

## Avis public

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la municipalité de Preissac, QUE :

- 1) En date du 22 avril 2021, Monsieur Alain Blanchette a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 33 chemin des Riverains à Preissac, sur le lot 5 797 880 cadastre du Québec;
- 2) Cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation des distances pour la marge de la hauteur pour le bâtiment secondaire.
- 3) Cette demande de dérogation mineure sera présentée au conseil de la Municipalité de Preissac lors de la séance régulière du 14 juin 2021 devant se tenir à la salle du centre récréatif situé au 16 rue des Rapides à Preissac, à compter de 19 :30 h afin qu'il statue sur celle-ci;
- 4) Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage 239-2014 de la municipalité;
- 5) Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de sa séance régulière du **14 juin 2021**.

**DONNÉ À PREISSAC CE 12 JOUR de mai 2021**



**Gérard Pétrin, directeur général**